

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

30 avril 2025

---

GÉNÉRALISER LA CONNAISSANCE ET LA MAÎTRISE DES GESTES DE PREMIERS SECOURS TOUT AU LONG DE LA VIE - (N° 1229)

**AMENDEMENT**

N° AS11

présenté par

Mme Regol, M. Peytavie, Mme Garin, Mme Simonnet, Mme Sandrine Rousseau et M. Davi

-----

**ARTICLE 2**

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité
--

Après l'alinéa 6, insérer l'alinéa suivant :

« Dans les entreprises de plus de deux cent cinquante salariés, une journée est consacrée tous les trois ans à la formation des salariés en matière de secourisme ainsi qu'à la promotion de l'engagement en tant que sapeur-pompier volontaire ou bénévole d'une association agréée de sécurité civile mentionnée à l'article L. 725-1 du code de la sécurité intérieure. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement de repli des député-es écologistes vise à renforcer les obligations dans les grandes entreprises en prévoyant l'organisation tous les 3 ans d'une journée de formation au secourisme pour l'ensemble des salariés. Il prévoit également que cette journée est l'occasion d'inciter à l'engagement en tant que pompier volontaire ou membre d'une association agréée de sécurité civile.